

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1 Identifiant du produit : **APPEAL®**

Autres moyens d'identification : Sans objet.

Numéro d'enregistrement PCPA : 35946

1.2 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation :

Utilisations pertinentes identifiées : Insecticide et fongicide.

Utilisations déconseillées : Aucun connu.

1.3 Identifiant initial du fournisseur :

Fabricant :

Oro Agri, Inc.
2788 S. Maple Ave.
Fresno, CA 93725
Téléphone : +1 (559) 442-4996
Courriel : global.product.safety@rovensa.com

Distributeur :

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Incident, déversement, fuite, incendie, exposition ou accident

Appelez CHEMTREC jour et nuit

Aux États-Unis et au Canada : +1 (800) 424-9300

Hors des États-Unis : +1 (703) 741-5970.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

SIMDUT 2015 :

La classification de ce produit a été effectuée conformément à la partie 2 du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17 modifié) par SOR/2022-272).

Liquides inflammables, catégorie 3

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4

Lésions/irritations oculaires, catégorie 2A

Irritation cutanée, catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquette :

SIMDUT 2015 :

Mot d'avertissement : Avertissement



Mentions de danger :

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Nocif par inhalation.

Mises en garde - Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Bien refermer le récipient après usage. Mettre à la terre et relier le récipient et l'équipement de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils antidéflagrants. Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques. Porter des gants et des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Éviter d'inhaler les brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Mises en garde - Réponse :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'incendie : utiliser du sable, du dioxyde de carbone ou une poudre extinctrice. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air libre et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Consignes de sécurité - Stockage :

À conserver dans un endroit bien aéré. À garder au frais.

Consignes de sécurité - Élimination :

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

2.3 Risques pour la santé et risques physiques non classés ailleurs (HHNOC - PHNOC) :

Aucun connu.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1 Substances :**

Sans objet.

3.2 Mélanges :

Description du mélange : Conformément à l'annexe I du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17) :

Identification	Nom chimique	% (m/m)
	Mélange exclusif*	90 – <100
C AS : 8028-48-6	Huile d'orange pressée à froid	5 - <10

Commentaires sur la composition :

*Les composants, numéros CAS et/ou concentrations non mentionnés sont soit non dangereux, soit inférieurs aux limites de déclaration, soit ont été gardés secrets commerciaux.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS**4.1 Description des mesures nécessaires :**

Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés. Informez le personnel médical des substances impliquées et assurez-vous qu'il prenne les précautions nécessaires pour se protéger. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Par inhalation :

Transportez la victime à l'extérieur et maintenez-la au repos dans une position confortable pour respirer. Administrez de l'oxygène ou une respiration artificielle si nécessaire. APPELEZ un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

Par contact cutané :

Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau ou prenez une douche. En cas d'irritation cutanée : consultez un médecin. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Par contact visuel :

Rincez immédiatement et abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez vos lentilles de contact si vous en portez et si elles peuvent être facilement retirées. Continuez à rincer. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

Par ingestion/aspiration :

Rincez la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente). Ne provoquez pas de vomissements. En cas de doute ou si les symptômes persistent, consultez un médecin.

4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés :

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des larmoiements, des rougeurs, un gonflement et une vision trouble. Irritation cutanée. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

4.3 Indication de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial, le cas échéant :

Appliquer des mesures de soutien générales et traiter les symptômes. Brûlures thermiques : rincer immédiatement à l'eau. Pendant le rinçage, retirer les vêtements qui n'adhèrent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer le rinçage pendant le transport à l'hôpital. Surveiller attentivement la victime. Les symptômes peuvent apparaître avec un certain délai.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés) :****Moyens d'extinction appropriés :**

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inadaptés :

N'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, car cela propagera l'incendie.

5.2 Dangers spécifiques liés au produit chimique :

Le produit est combustible et son chauffage peut générer des vapeurs susceptibles de former des mélanges explosifs vapeur/air.

5.3 Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers :

En cas d'incendie, le port d'un appareil respiratoire autonome et d'une tenue de protection complète est obligatoire.

Matériel et instructions de lutte contre l'incendie :

En cas d'incendie ou d'explosion, ne respirez pas les fumées. Éloignez les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque. Ne laissez pas l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Combattez l'incendie en prenant les précautions habituelles et en vous tenant à une distance raisonnable.

Méthodes spécifiques :

Utilisez les procédures standard de lutte contre l'incendie et tenez compte des dangers liés aux autres matériaux impliqués.

Risques généraux d'incendie :

Liquide et vapeurs inflammables. Matière inflammable en cas d'incendie.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :****Pour le personnel non urgent :**

Éloignez le personnel non essentiel. Maintenez les personnes à distance et au vent de la zone de déversement/fuite. Portez un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Évitez d'inhaler les brouillards ou les vapeurs. Ne touchez pas les contenants endommagés ni le produit déversé sans porter de vêtements de protection appropriés. Assurez une ventilation adéquate. Attention aux surfaces potentiellement glissantes. Avertissez les autorités locales si des déversements importants ne peuvent être contenus. Pour la protection individuelle, consultez la section 8 de la fiche de données de sécurité (FDS).

À l'attention des intervenants d'urgence :

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.

6.2 Précautions environnementales :

Éviter tout rejet dans l'environnement. Tenir éloigné des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Conserver les eaux de lavage contaminées et les éliminer. Si la substance s'est déversée dans un cours d'eau ou un égout, en informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Déversements importants : Arrêter l'écoulement du produit si cela ne présente aucun risque. Isoler le produit déversé ou créer une barrière autour de celui-ci, si possible. Utiliser un matériau incombustible comme de la vermiculite, du sable ou de la terre pour absorber le produit et le placer dans un conteneur en vue de son élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer abondamment la zone à l'eau.

Petits déversements : absorber avec de la terre, du sable ou un autre matériau incombustible et transférer dans des conteneurs pour élimination ultérieure. Essuyer avec un matériau absorbant (par exemple, un chiffon ou une polaire). Nettoyer soigneusement la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais remettre le produit déversé dans son contenant d'origine pour le réutiliser. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la fiche de données de sécurité.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir la section 13.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'une source d'inflammation. Protéger le produit des rayons directs du soleil. Ne pas manger, boire ni fumer/vapoter pendant l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger, boire, mâcher de la gomme/du tabac, fumer/vapoter ou utiliser les toilettes. Utiliser une ventilation générale et locale antidéflagrante. Se prémunir contre les décharges électrostatiques. Tout équipement utilisé lors de la manipulation du produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils antidéflagrants et du matériel antidéflagrant. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser uniquement à l'extérieur, dans un endroit bien ventilé. Éviter toute exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Prévenir l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant les techniques de mise à la terre et de liaison équipotentielle courantes. Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver dans une zone équipée de sprinklers. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10 de la fiche de données de sécurité).

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

Hormis les instructions déjà mentionnées, il n'est pas nécessaire de formuler de recommandations particulières concernant l'utilisation de ce produit.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle :**

Substances dont les limites d'exposition professionnelle doivent être évaluées sur le lieu de travail :

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) :

Pays	Identifiant	Concentration admissible
------	-------------	--------------------------

Canada	Composant exclusif 1	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en Alberta - VME : 10 mg/m ³
	Composant exclusif 2	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en Alberta – Plafond : 2 mg/m ³
	Composant exclusif 1	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en Colombie-Britannique - VME : 2 mg/m ³
	Composant exclusif 2	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en Colombie-Britannique – Plafond : 2 mg/m ³
	Composant exclusif 1	Manitoba - VME : 2 mg/m ³ (fraction inhalable et vapeur)
	Composant exclusif 2	Manitoba - Plafond : 2 mg/m ³
	Composant exclusif 1	Ontario - VME : 2 mg/m ³ (fraction inhalable et vapeur)
	Composant exclusif 2	Ontario - Plafond : 2 mg/m ³
	Composant exclusif 1	Québec - VME : 10 mg/m ³
	Composant exclusif 2	Québec - Plafond : 2 mg/m ³
	Composant exclusif 2	Saskatchewan - Plafond : 2 mg/m ³

Note :

1. VME (Valeur Moyenne Pondérée dans le Temps) : Exposition moyenne à une substance dangereuse sur une journée de travail standard de 8 heures ou une semaine de travail de 40 heures.
2. VLE (Limite d'exposition à court terme) : L'exposition moyenne admissible sur une courte période, généralement 15 minutes.
3. Plafond : La concentration maximale d'une substance dans l'air qui ne doit jamais être dépassée lors d'une exposition professionnelle.

8.2 Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique n'a été notée pour le(s) ingrédient(s).

8.3 Contrôles techniques appropriés :

Ventilation générale et par aspiration localisée antidéflagrante. Une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air par heure) doit être mise en place. Le débit de ventilation doit être adapté aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes de confinement, une ventilation par aspiration localisée ou d'autres dispositifs de protection pour maintenir les concentrations de particules en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si aucune limite d'exposition n'a été établie, maintenir les concentrations de particules en suspension dans l'air à un niveau acceptable. Prévoir un accès facile à l'eau et aux douches oculaires.

8.4 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage :

Portez des lunettes de sécurité à protections latérales (ou des lunettes de protection) et une visière. Portez une visière en cas de risque d'éclaboussures.

Protection de la peau :

Protection des mains :

Portez des gants adaptés à la résistance chimique. Votre fournisseur de gants pourra vous conseiller sur les gants appropriés.

Autre :

Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire :

Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de polluants dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées (le cas échéant) ou à un niveau acceptable (dans les pays où aucune limite d'exposition n'a été établie), le port d'un appareil respiratoire homologué est obligatoire. Le choix et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire doivent être conformes à la norme OSHA 29 CFR 1910.134 ou, au Canada, à la norme CSA Z94.4.

Risques thermiques :

Portez des vêtements de protection thermique appropriés lorsque cela est nécessaire.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Considérations générales d'hygiène :

Respectez toujours les règles d'hygiène personnelle, notamment en vous lavant les mains après avoir manipulé le matériau et avant de manger, de boire ou de fumer. Lavez régulièrement vos vêtements de travail et vos équipements de protection afin d'éliminer toute contamination. Les vêtements de travail contaminés ne doivent en aucun cas être emportés hors du lieu de travail.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Apparence :

État physique :	Liquide
Couleur :	Vert
Odeur :	Agrumes

Seuil olfactif :	Données non disponibles
Volatilité :	
Point d'ébullition à pression atmosphérique :	Données non disponibles
Pression de vapeur :	Données non disponibles
D'évaporation :	Données non disponibles
Description du produit :	
Densité :	1,0 - 1,1 g/mL
Densité relative :	Données non disponibles
Viscosité dynamique :	80 – 150 cP
Viscosité cinématique :	Données non disponibles
pH :	6,8 - 7,8
Densité de vapeur :	Données non disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Données non disponibles
Solubilité dans l'eau :	Complet
Propriétés de solubilité :	Données non disponibles
Température de décomposition :	Données non disponibles
Point de fusion/point de congélation :	Données non disponibles
Inflammabilité :	
Point d'éclair:	51 °C (123,8 °F) - Tasse fermée Pensky-Martens
Inflammabilité (solide, gaz) :	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation :	Données non disponibles
Limite inférieure d'inflammabilité :	Données non disponibles
Limite supérieure d'inflammabilité :	Données non disponibles
Caractéristiques des particules :	
Diamètre équivalent médian :	Données non disponibles
9.2 Autres informations :	
Informations relatives aux classes de risques physiques :	
Propriétés explosives :	Données non disponibles
Propriétés oxydantes :	Données non disponibles
Corrosif pour les métaux :	Données non disponibles
Chaleur de combustion :	Données non disponibles
Aérosols - pourcentage total (en masse) de composants inflammables :	Données non disponibles
Autres caractéristiques de sécurité :	
Tension superficielle :	Données non disponibles
Indice de réfraction :	Données non disponibles

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

Si chauffé :

Risque d'inflammation.

10.2 Stabilité chimique :

Le matériau est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter :

Évitez toute source de chaleur, d'étincelles, de flammes nues et autres sources d'inflammation. Évitez les températures supérieures au point d'éclair. Tout contact avec des matériaux incompatibles est interdit.

Conseils pour prévenir les incendies ou les explosions :

Utilisez des équipements électriques, de ventilation et de protection contre la foudre antidéflagrante. Utilisez uniquement des outils anti-étincelles. Prenez des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques.

10.5 Matériaux incompatibles :

Agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique de ce produit peut générer du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des oxydes de sodium.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Informations sur les voies d'exposition probables :

En cas d'exposition répétée, prolongée ou à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle recommandées, cela peut entraîner des effets néfastes sur la santé en fonction du mode d'exposition :

Ingestion (effet aigu) :

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Inhalation (effet aigu) :

Nocif en cas d'inhalation.

Contact avec la peau (effet aigu) :

Un contact prolongé avec la peau peut être nocif.

Contact avec les yeux (effet aigu) :

Provoque une grave irritation des yeux.

11.2 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Irritation oculaire sévère. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des larmoiements, des rougeurs, un gonflement et une vision trouble. Irritation cutanée. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

On ne s'attend pas à ce qu'il soit toxique à court terme.

Informations toxicologiques spécifiques au produit : APPEAL (mélange CAS)

Voie d'exposition	Point de terminaison	Valeur	Espèces	Méthode
<i>Toxicité aiguë</i>				
Oral	DL50	>2000 mg/kg	Rat	OCDE 423
Dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	OCDE 402
Vapeur inhalée	LC50	>2,13 mg/L	Rat	OCDE 403

Corrosion/irritation cutanée :

Provoque une irritation cutanée.

Contact cutané APPEAL

OCDE 404

Résultat : Légère irritation

Espèce : Lapin.

Lésions/irritations oculaires :

Provoque une grave irritation des yeux.

Contact visuel APPEAL

OCDE 405

Résultat : Irritant

Gravité : Légère

Espèce : Lapin.

Sensibilisation cutanée :

Ce produit ne devrait pas provoquer de sensibilisation cutanée.

Sensibilisation APPEAL

OCDE 406

Résultat : Non sensibilisant

Espèce : Cochon d'Inde.

Sensibilisation respiratoire :

Ce n'est pas un sensibilisant respiratoire.

Mutagénicité des cellules germinales :

Aucune donnée disponible n'indique que le produit ou l'un de ses composants présents à une concentration supérieure à 0,1 % soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité :

Ce produit n'est pas considéré comme cancérigène par le CIRC, le NTP ou l'OSHA.

- Monographies du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) sur l'évaluation des risques cancérigènes pour l'homme

Non répertorié.

- Rapport du Programme national de toxicologie (PNT) sur les substances cancérigènes

Non répertorié.

-Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non répertorié.

Toxicité pour la reproduction :

Données non disponibles.

Toxicité spécifique pour organes cibles (STOT) :**-Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :**

Non classifié.

-Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Non classifié.

Risque d'aspiration :

Ne présente pas de risque d'aspiration.

Effets chroniques :

Une inhalation prolongée peut être nocive.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité :

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement en vertu de la Loi sur les produits dangereux (DORS/2022-272). Cependant, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Données non disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Données non disponibles.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne :

Données non disponibles.

12.7 Autres effets indésirables :

Aucun autre effet néfaste sur l'environnement (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu de ce composant.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes d'élimination :

Collectez et recyclez ou éliminez dans des conteneurs hermétiques dans un centre de traitement des déchets agréé. Ne laissez pas ces matières s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Ne contaminez pas les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des conteneurs usagés. Éliminez le contenu et le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Réglementation locale en matière d'élimination des déchets :

Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux :

Le code de déchet doit être attribué en concertation entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise de gestion des déchets.

Déchets provenant de résidus/produits non utilisés :

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les contenants ou doublures vides peuvent contenir des résidus de produit. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sécuritaire (voir Méthodes d'élimination).

Emballages contaminés :

Les contenants vides pouvant contenir des résidus de produit, veuillez suivre les instructions figurant sur l'étiquette, même après avoir vidé le contenant. Les contenants vides doivent être déposés dans un centre de traitement des déchets agréé pour être recyclés ou éliminés.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS**Transport de marchandises dangereuses par voie terrestre :**

En ce qui concerne le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (DORS/2001-286), y compris ses modifications :



- | | |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU : | ONU 1993 |
| 14.2 Appellation réglementaire de transport des Nations | LIQUIDE INFLAMMABLE, NOS (Orange, sucré, ext.) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le | 3 |
| Étiquettes : | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage : | III |
| 14.5 Risque environnemental : | Non |
| 14.6 Précautions particulières dont l'utilisateur doit être conscient ou auxquelles il doit se conformer en matière de transport ou de déplacement, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses locaux. | |
| Propriétés physico-chimiques : | voir la section 9 |
| 14.7 Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC) : | Sans objet |

Transport de marchandises dangereuses par voie maritime :

En ce qui concerne l'IMDG 42-24 :



- | | |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU : | ONU 1993 |
| 14.2 Appellation réglementaire de transport des Nations | LIQUIDE INFLAMMABLE, NOS (Orange, sucré, ext.) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le | 3 |
| Étiquettes : | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage : | III |
| 14.5 Polluant marin : | Non |
| 14.6 Précautions particulières dont l'utilisateur doit être conscient ou auxquelles il doit se conformer en matière de transport ou de déplacement, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses locaux. | |
| Réglementations particulières : | 274, 223, 955 |
| Codes EmS : | FE, SE |
| Propriétés physico-chimiques : | voir la section 9 |
| Quantités limitées : | 5 L |
| Groupe de ségrégation : | Sans objet |
| 14.7 Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC) : | Sans objet |

Transport de marchandises dangereuses par voie aérienne :

Concernant la norme IATA/OACI 2025 :



- | | |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU : | ONU 1993 |
| 14.2 Appellation réglementaire de transport des Nations | LIQUIDE INFLAMMABLE, NOS (Orange, sucré, ext.) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le | 3 |
| Étiquettes : | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage : | III |
| 14.5 Risque environnemental : | Non |
| 14.6 Précautions particulières dont l'utilisateur doit être conscient ou auxquelles il doit se conformer en matière de transport ou de déplacement, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses locaux. | |
| Propriétés physico-chimiques : | voir la section 9 |
| 14.7 Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC) : | Sans objet |

Informations Complémentaires :

Les résultats des essais de combustion soutenue (L.2 de la partie 3, section 32 des Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses, Manuel d'épreuves et de critères) indiquent que ce produit ne présente pas de combustion soutenue. À la discrétion de l'expéditeur, ce produit n'a pas à être considéré comme une marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté par voie terrestre aux États-Unis conformément à la réglementation 49 CFR 173.120(b)(3), par voie aérienne conformément à la réglementation IATA DGR, section 3.3.1.3(a), ou par voie maritime conformément au chapitre 2.3.1.3.1 du Code IMDG.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques au produit en question :****Dispositions spécifiques relatives à la protection des personnes ou de l'environnement :**

Il est recommandé d'utiliser les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité comme base pour réaliser des évaluations des risques spécifiques au lieu de travail. Ces évaluations permettront d'établir les mesures de prévention des risques appropriées pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit de ce produit.

Autres lois :

Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999.

Proposition 65 de Californie (États-Unis) :

Ce produit ne contient aucune substance chimique actuellement répertoriée comme cancérigène ou toxique pour la reproduction.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 19 mai 2026

Numéro de version : 1

Législation relative aux fiches de données de sécurité :

Cette fiche de données de sécurité a été conçue conformément à la partie 4 et à l'annexe I du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17), modifié par le DORS/2020-38 et le DORS/2022-272.

Textes des phrases législatives mentionnées à la section 2 :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif en cas d'inhalation.

Conseils relatifs à la formation :

Une formation minimale est recommandée pour prévenir les risques industriels pour le personnel utilisant ce produit, afin de faciliter leur compréhension et leur interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette du produit.

Principales sources bibliographiques :

<http://whmis.org/>

Abréviations et acronymes :

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international OACI : Organisation de l'aviation civile internationale DCO : Demande chimique en oxygène DBO5 : Demande biochimique en oxygène sur 5 jours BCF : Facteur de bioconcentration DL50 : Dose létale 50 CL50 :

Concentration létale 50 CE50 : Concentration efficace 50 Log-POW : Coefficient de partage octanol-eau Koc : Coefficient de partage du carbone organique CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

Avertissement du fabricant : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité (« FDS ») sont basées sur des sources, des connaissances techniques et la législation en vigueur. De plus, elles reposent sur des données jugées exactes ; par conséquent, la société décline toute responsabilité quant à leur exactitude. Les informations fournies ici ne constituent pas une garantie des propriétés de ce produit et se limitent à une description des exigences de sécurité. L'utilisation, les méthodes de travail et/ou les conditions d'utilisation de ce produit ne relèvent pas de notre connaissance ni de notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences légales relatives à la manipulation, au stockage, à l'utilisation et à l'élimination des produits chimiques. Les informations de cette FDS concernent uniquement ce produit, qui ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées. Enfin, l'utilisation de ce produit et la vérification de l'absence de contrefaçon de brevets relèvent de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Copyright© 2026 Oro Agri, Inc.
Tous droits réservés.

Fin de la FDS